

RETRAITES : Faire céder le gouvernement, c'est possible!

Dans son Document d'orientation sur les retraites, le Gouvernement annonce la couleur :

- **Relèvement de l'âge de départ en retraite**
- **Augmentation du nombre d'annuités pour bénéficier d'une retraite pleine et entière**
- **Augmentation des cotisations pour les fonctionnaires et agents des services publics**
- **Alignement du Public sur le privé**

Faut-il croire la SNCF et le gouvernement quand ils prétendent que les régimes spéciaux ne sont pas concernés ?

Il suffit de lire l'engagement N° 13 du document d'orientation pour se convaincre du contraire :

Engagement n°13 : poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé.

Conformément au principe d'équité qui doit présider à la réforme des retraites, les mesures destinées à augmenter la durée d'activité s'appliqueront à l'ensemble des salariés, du public comme privé.

« Des règles de retraite spécifiques existent par ailleurs dans la Fonction Publique »

« En ce qui concerne les régimes spéciaux, ces évolutions s'appliqueront dans le respect du Calendrier de mise en œuvre de la réforme de 2007 »

C'est la même méthode de communication utilisée lors de la contre-réforme de 2003, par L Gallois à l'époque, cherchant à nous dissuader de rentrer dans la grève.

Chacun peut se rendre compte aujourd'hui du caractère mensonger de ces annonces.

L'Union Régionale FO des cheminots de Paris Nord a pris connaissance du positionnement revendicatif de la Fédération CGT des cheminots.

Nous faisons le constat que ces revendications sont extrêmement proches, pour ne pas dire identiques à celles défendues par la fédération FO des Cheminots et la Confédération FO.

A savoir les revendications du tract CGT :

- **Garantir le droit à la retraite à 55 ans (50 ans pour les agents de conduite)**
- **Maintenir le calcul de la pension sur les 6 derniers mois de salaires ;**
- **Garantir et améliorer les droits à la retraite des cheminots contractuels ;**
- **Garantir un niveau de pension correspondant à 75% net du dernier salaire (sur l'ensemble de la rémunération), et en aucun cas inférieur au SMIC, pour une carrière complète ;**
- **Stopper l'allongement de la durée de cotisation ;**
- **Supprimer le principe de la décote ;**
- **Revenir à la péréquation des pensions sur les salaires....**

L'heure est bien à l'action par la grève interprofessionnelle !

Une question se pose cependant. Comment faire pour défendre ces revendications dans le cadre d'une action confédérale dite « unitaire » dans laquelle la Direction de la Confédération CFDT exprime son accord avec un allongement de la durée de cotisations, une remise en cause des régimes spéciaux **et demande l'alignement du public sur le privé** ? C'est-à-dire le contraire de ce qui est revendiqué par la fédération CGT des cheminots.

A FORCE OUVRIERE, nous estimons que l'unité d'action exige la clarté à la fois sur les revendications et sur les modalités d'action.

Force Ouvrière organise la grève générale interprofessionnelle le 15 Juin 2010 avec une manifestation nationale à Paris, dans un cadre de combat sur des revendications claires à l'ensemble des salariés du public et du privé.

- **Contre le report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite.**
- **Contre tout allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein**
- **Pour la défense du code des pensions des fonctionnaires et des régimes spéciaux**

FO cheminots sur la région de Paris Nord invite l'ensemble des Organisations Syndicales qui partage ces revendications, à se réunir pour décider de se joindre à l'ensemble des salariés pour faire reculer le gouvernement par la grève sur des revendications claires.

Nous tenons à affirmer notre total accord avec la grève générale interprofessionnelle appelée par la Confédération FO et nous serons présents à la manifestation nationale à Paris le 15 Juin 2010

Pour exiger aux cotés de nos camarades du privé et de la Fonction Publique :

Aucun allongement de la durée de cotisations

Maintien du code des pensions des fonctionnaires et des régimes particuliers (avec le calcul sur les six derniers mois)

Le retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.

Pour nous cheminots cela signifie :

- **Pour le maintien de l'âge d'ouverture des droits (50 et 55 ans à la SNCF)**
- **Contre tout allongement de la durée de cotisation**
- **Pour la Suppression du système de décote**
- **Pour le retour à l'indexation des pensions sur les salaires**
- **Pour le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois**
- **Pour garantir et améliorer les droits des cheminots contractuels**

D'ores et déjà se sont des centaines de cheminots de Paris Nord qui ont décidé de se rendre à la manifestation nationale, le 15 juin à Paris!

Le 15 juin :
tous en grève!
tous à la manifestation!



FO
la force syndicale

UNION RÉGIONALE FORCE OUVRIÈRE DES CHEMINOTS DE PARIS NORD

40 ans c'est déjà trop, retour aux 37,5 pour tous !

Maintien du régime spécial des cheminots !

Maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois !

Maintien de l'âge de départ !

Indexation des pensions sur les salaires !

Abrogation des décotes !

POUR GAGNER :
GRÈVE INTERPRO !

Rejoignez le syndicalisme Libre & Indépendant Force Ouvrière - [Http://www.focheminotsparisnord.com](http://www.focheminotsparisnord.com)